

Séminaires de formation continue

L'autorité parentale conjointe

28 août 2020

**Le sort de l'enfant dans le
droit du divorce**

3 septembre 2020

L'AUTORITÉ PARENTALE CONJOINTE

Contenu

Depuis le 1^{er} juillet 2014, l'autorité parentale conjointe est devenue la règle pour les couples divorcés ou non mariés. Ce cours analyse les problématiques liées par cette révision du Code civil tout en présentant les dernières jurisprudences en la matière.

Ainsi, une première conférence donne un aperçu de la position la plus récente du Tribunal fédéral. Dans un second exposé, les applications pratiques sont relatées par une juge. Une autre présentation traite enfin des conséquences psychologiques de l'autorité parentale conjointe sur les enfants et les parents.

Ce cours comprend en outre une session de cas pratiques mettant en exergue les questions qui posent souvent problème dans la vie de tous les jours ou dans l'application du droit.

Public cible

Juges, greffiers/ères, avocat·e·s, membres des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, collaborateurs/trices des services sociaux, des services de la protection de l'enfance et de la jeunesse, travailleurs/euses sociaux/ales, médiateurs/trices

Intervenantes

Marie Schäfer, Dr iur., juge assesseur à la Justice de paix de la Sarine, Fribourg et psychologue - psychothérapeute spécialisée FSP travaillant en délégation dans un cabinet

Wanda Suter, lic. iur., juge de paix de l'arrondissement de la Sarine et présidente de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, Fribourg

Micaela Vaerini, Dr iur., LL.M., avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le Domaine de la Famille, Université de Fribourg, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

Date

Vendredi 28 août 2020, de 9h15 à 17h00

Délai d'inscription

28 juillet 2020

LE SORT DE L'ENFANT DANS LE DROIT DU DIVORCE

Contenu

Lors d'un divorce, il est fondamental de trouver des solutions qui répondent aux besoins de l'enfant. Ce cours donne des pistes pour sauvegarder au mieux les intérêts de l'enfant, en particulier dans les domaines concernant l'attribution de l'autorité parentale et de la garde, les relations personnelles et l'entretien de l'enfant du couple marié et non marié.

Un volet de ce cours est consacré au sort des enfants en matière de conflits familiaux transnationaux; il met l'accent sur l'enlèvement international d'enfants (LF-EEA). Pour compléter ce panorama, une conférence traite des incidences psychologiques qu'ont la séparation et le divorce sur les enfants et une autre intervention examine les mesures de protection de l'enfant en cas de conflits entre ses parents. Ce cours présente les développements récents de la jurisprudence et de la législation.

Public cible

Juges, greffiers/ères, avocat·e·s, collaborateurs/trices des services sociaux, des services de la protection de la jeunesse et de l'enfance, travailleurs/euses sociaux/ales, médiateurs/trices

Intervenant·e·s

Stephan Auerbach, lic. theol., théologie et philosophie, responsable du secteur des services transnationaux du Service Social International (SSI), médiateur FSM

Jean-Benoît Meuwly, Dr iur., Président du Tribunal de la Broye

Xavier Pitteloud, assistant social, responsable DPE IUKB, chargé de cours en travail social HES et ES

Marie Schäfer, Dr iur., juge assesseur à la Justice de paix de la Sarine, Fribourg, psychologue-psychothérapeute spécialisée FSP travaillant en délégation dans un cabinet

Micaela Vaerini, Dr iur., LL.M., avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le Domaine de la Famille, Université de Fribourg, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

Date

Jeudi 3 septembre 2020, de 9h15 à 17h00

Délai d'inscription

3 août 2020

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Responsable des formations

Micaela Vaerini, Dr iur., LL.M., avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le Domaine de la Famille, Université de Fribourg, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

Frais d'inscription

CHF 400.– par cours

Lieu

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg

Inscription et organisation

Service de la formation continue, Université de Fribourg

Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Tél.: 026 300 73 39

E-mail : formcont@unifr.ch

Inscription en ligne > [**www.unifr.ch/formcont**](http://www.unifr.ch/formcont)

Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit; la somme de CHF 50.– sera facturée pour couvrir les frais administratifs. En cas de désistement entre 2 et 4 semaines avant le début de la formation, la moitié du montant d'inscription sera facturée. La totalité de la finance d'inscription sera exigée si la renonciation est communiquée moins de 2 semaines avant le début de la formation.

L'abandon en cours de formation n'implique pas de remboursement. En cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total de vos frais d'inscription.